

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/08

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à Zekai YAVUZES) Yves MINO (Procuration à Jehanne DE GRASSET)

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de l'Office de Tourisme

Les statuts de l'Office de Tourisme de La Roche sur Foron disposent que l'association est administrée par un conseil d'administration composé de deux collèges :

- Le collège des élus municipaux : composé de 6 membres délégués par le conseil municipal pour la durée de leur mandat municipal. En cas de démission d'un ou plusieurs délégués avant la fin de leur mandat municipal, le conseil municipal devra les remplacer en déléguant d'autres conseillers.
- Le collège des partenaires locaux : composé de 12 membres au moins élus par l'Assemblée Générale pour un mandat d'une durée de 3ans renouvelable ; représentants les associations et les différentes catégories socioprofessionnelles.

Il sera demandé au conseil municipal de procéder à l'élection des 6 délégués composant le collège élu du conseil d'administration de l'Office de Tourisme au scrutin uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Il est ensuite procédé à l'élection soit par vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, soit si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité par vote à main levée.

A l'unanimité, les conseillers municipaux accepte le vote à main levée.

Sont candidats :

- Pour « LA ROCHE » : Nadège CHATEL - Théo LOMBARD - Sylvie CHARNAUD - Isabelle BELIN REGARD
- Pour « LA ROCHE AUTREMENT » : Yves MINO
- Pour « LA ROCHE ENSEMBLE » : Virginie DANG VAN SUNG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Office de Tourisme de La Roche Sur Foron,

- **SONT ELUS** à la majorité absolue Nadège CHATEL - Théo LOMBARD - Sylvie CHARNAUD - Isabelle BELIN REGARD - Yves MINO - Virginie DANG VAN SUNG

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in blue ink, belonging to Laurence Potier Gabrion, is written over the text.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

